

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 572 DU 24 DECEMBRE 2019**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence béninoise de régulation  
pharmaceutique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-407 du 25 septembre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 décembre 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Médéssou Yowel Habib GANFON**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Joël Darius E. ZODJIHOUE**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Claude Cocou OLYMPIO**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;

- monsieur **Serge Fortuné HOUNKPONOU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- monsieur **Marius T. KONSSAGO YARGO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

#### Article 2

Monsieur **Médéssou Yowel Habib GANFON** est nommée président du Conseil d'administration.

#### Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

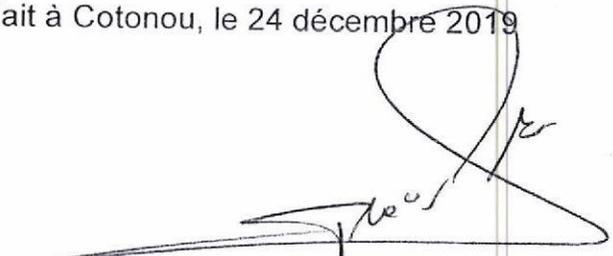
#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret 2019-140 du 22 mai 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires et toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



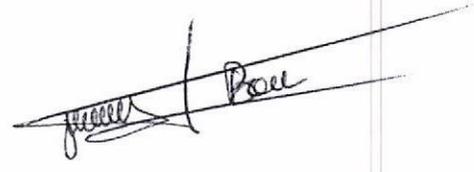
**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; INTERESSES : 5 ; SGG : 4 ; JORB : 1.